



# 11<sup>e</sup> INFOLETTRE

15 juin 2020

	<b>Activités à venir</b>	Toujours en attente.....	1	<b>Dans ce numéro</b>
		Assemblée générale de la fédération en virtuel.....	1	
	<b>Activités des membres</b>	Toujours en action .....	2	
		Nos demandes d'amendement.....	3	
		Une suite à notre interpellation.....	4	
	<b>Nos partenaires</b>	Décisions à l'assemblée générale...	6	
		<b>Dans l'actualité</b>	Veille médiatique.....	

N. B. L'Infolettre fait relâche pour l'été. Elle sera de retour en septembre

## Activité à venir

### Toujours en attente

France Rémillard (FR)

Aucune activité-bénéfice à l'horaire pour cause de pandémie. Ceci aura un effet sur notre financement, mais le conseil s'affaire déjà à trouver des solutions,

### Une assemblée générale de la Fédération en virtuel

FR

La fédération a convoqué son assemblée générale qui se tiendra sur deux demi-journées, les 19 et 20 juin. L'ordre du jour n'est toujours pas disponible, mais il est pressenti que cette assemblée sera haute en débats. Une association a préparé une motion visant à retirer l'article 4 de la constitution de la fédération qui veut que l'adhésion à GWI soit obligatoire. Concernant notre affiliation à cette organisation internationale qui occupe les ordres du jour depuis quelques

années, il semble que les associations soient de plus en plus partagées quant à cette affiliation risquant de causer une scission au sein de la fédération. Pour examiner la question, un groupe de médiation a été mis sur pied. Celui-ci a communiqué ses conclusions dans une séance d'information virtuelle à laquelle ont participé plus de 200 membres, le 11 juin dernier (*voir Une décision importante* p. 5 de ce document). En lien avec ce sujet controversé, la fédération a également mené deux consultations publiques en virtuel. La première visait à informer les membres de nos liens avec l'association internationale, à les entendre sur la pertinence, ou non, de les maintenir et à répondre aux questions financières touchant la GWI, le gros point d'achoppement. La dernière consultation avait réuni pour l'occasion les administratrices de l'association internationale (GWI). Ces personnes ont rendu compte de leur gestion et de leurs programmes en cours et de l'état des finances de l'organisation internationale. Elles se sont également prêtées aux questions des membres.

## Activités des membres

### Toujours en action

FR

Les administratrices d'AFDU-Québec poursuivent leurs activités en virtuel. Nous avons toutefois le regret d'annoncer le retrait d'une de nos administratrices. En effet, Julie Gagné qui s'était récemment jointe à notre conseil a dû se retirer. Celle-ci, maman de jeunes enfants et engagée dans un nouveau travail, a vu son emploi du temps chamboulé par le confinement. Elle n'a toutefois pas écarté la possibilité de nous revenir, une fois sa situation stabilisée.

En plus de la séance régulière, nous avons tenu un conseil spécial pour examiner les résolutions de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU). Celles-ci seront soumises au vote lors de la prochaine assemblée générale en juin.

### Nos demandes d'amendements

FR

Comme annoncé dans notre précédente Infolettre, la fédération avait préparé 6 résolutions visant la défense d'intérêts collectifs. Très bien documentées et

argumentées, elles ont été soumises à l'ensemble des associations canadiennes pour examen et amendements.

Voici la liste des résolutions :

1. Loi canadienne sur la Santé et l'application commune des services médicaux
2. Prêts sur salaire
3. Appels à l'action de la Commission de Vérité et réconciliation
4. Urgence climatique : déclarations et plan d'action
5. Protection des enfants de l'exposition et de l'accès à la pornographie et la violence sexuelle sur internet
6. Application de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation.

Pour lire les textes complets :

<https://files.cfuwadmin.org/webfiles/advocacy/CFUW-Policy-Book-2019.pdf>

Les membres de l'AFDU-Québec ont choisi de réagir sur trois de ces résolutions.

Sur la 3, concernant les appels à l'action de la commission Vérité et Réconciliation, nous avons demandé **la mise sur pied d'un observatoire pour surveiller et rendre compte de la mise en place des 90 mesures souhaitées et attendues.**

Sur la 5, visant à protéger les enfants de l'exposition et de l'accès à la pornographie et la violence sexuelle, nous avons demandé, en plus de certaines modifications au texte explicatif, que le gouvernement canadien **responsabilise (sous-entendre avec pénalités à l'appui) les entreprises du secteur de la technologie (celles qui produisent le matériel porno) pour qu'elles bannissent la violence en ligne.**

Sur la 6, qui vise la protection des travailleuses du sexe, nous avons demandé plusieurs amendements aux résolutions existantes à savoir

- que la Fédération invite le gouvernement du Canada à appliquer l'examen de cette Loi, un examen initialement prévu pour 2019, soit cinq ans après son adoption en 2014,
- que la Fédération invite le gouvernement du Canada à créer un observatoire de l'exploitation sexuelle au Canada,
- que la Fédération dont la mission principale est de faire la promotion de l'éducation chez les filles, invite toutes ses associations (clubs) à supporter l'effort général en créant des bourses destinées aux victimes d'exploitation sexuelle désireuses d'étudier afin de se sortir du milieu.

## Une suite à notre interpellation

FR

Les membres se rappelleront qu'en février dernier l'AFDU-Québec adressait à deux ministres, Me Sonia Lebel à la Justice et Mme Isabelle Charest, à la Condition féminine, une lettre réclamant plusieurs interventions pour mettre fin aux féminicides :

<http://www.afdu.ulaval.ca/doc/feminicideSL.pdf>. En réponse à cette lettre, le 12 mai nous avons reçu un appel d'Ève Gaucher, attachée politique au cabinet de la ministre de la Justice.

Madame Gaucher nous a informées qu'une vaste consultation avait été menée auprès des victimes d'actes de violence. L'objectif premier était d'identifier ce qui les rebute à porter plainte ou les incite à abandonner leur plainte en cours de traitement. Cette consultation ayant donné lieu à plusieurs milliers de réponses, elle est en cours d'analyse par un groupe d'experts et des représentants de groupes spécialisés sur cette question. On cherche notamment à cibler plusieurs éléments qui permettraient d'adapter le parcours de la victime, d'améliorer sa confiance en la justice et de réduire les délais de traitement. Rappelons que les délais de traitement influent sur les délais de prescription. Or, s'il n'existe aucun délai de prescription pour les plaintes d'agression sexuelle au criminel, pour les mêmes plaintes au civil, ces délais sont toujours en vigueur. Le gouvernement du Québec s'est toutefois engagé à les abolir. Le 5 juin dernier, la ministre Lebel déposait son projet de loi visant l'abolition de ce délai. Feront également l'objet d'un examen, les mesures en place dans les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) qui relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'IVAC offre des services d'accompagnement psychologique et des indemnisations aux victimes. Le ministère de la Justice, et celui de la sécurité publique à Ottawa travaillent conjointement sur cette question. Enfin, soupçonnant que le confinement commandé par la pandémie en cours allait accroître les crimes de violences conjugales, un financement accru a été accordé aux maisons d'hébergement.

Reste la question des pénalités pour les agresseurs que nous voulions plus dissuasives. Cette question demeure en suspens. De plus, les juges fédéraux affectés aux causes de violences sexuelles recevront des formations d'appoint pour mieux les outiller dans le traitement de ces causes. Et le gouvernement du Québec examine la possibilité d'en faire autant. Pourtant, selon nous, un plan de formation adapté devrait être aussi offert aux corps policiers, aux intervenants sociaux et médicaux et de plus, il devrait être s'adresser autant aux nouveaux qu'aux anciens personnels.

Soulignons en terminant que notre demande qui visait un meilleur contrôle des armes à feu a été entendue puisque la Sécurité publique canadienne, le même jour, interdisait certaines armes à feu, soit les armes d'assaut du type militaire.

En effet, pour ceux qui revendiquent le droit du port d'armes pour des raisons sportives, il y a lieu de se demander qui va à la chasse au gibier avec une arme d'assaut. Bien que l'annonce en ait déçu plusieurs, d'autres y ont vu un premier pas courageux.

## Nos partenaires

### Une décision importante

FR

La fédération prépare la prochaine assemblée générale qui se tiendra en virtuel les 19 et 20 juin. C'est peut-être au cours de cette rencontre que se jouera l'avenir de notre affiliation à l'internationale, avec GWI. Si le comité de médiation chargé d'apporter des solutions et des options au conflit qui refait surface à chaque assemblée générale depuis quelques années a réussi à convenir à l'unanimité que **la fédération doit continuer à réunir toutes les associations**, il en va autrement de nos liens avec GWI. En effet, il n'y a pas eu d'unanimité sur les différentes propositions et options. Le rapport du comité de médiation sera déposé au conseil d'administration de la fédération qui l'utilisera comme guide pour les prochaines étapes. Les membres seront rapidement informés des décisions relatives à notre partenariat international.



## Dans l'actualité

### Veille médiatique non exhaustive

FR

#### Violence conjugale et télétravail : les employeurs interpellés

Roxanne Ocampo, *Le Soleil*, 17 mai 2020,

<https://www.lesoleil.com/actualite/violence-conjugale-et-teletravail--les-employeurs-interpelles-fda964e00d3253a019417cdc7bf675ba>

C'était écrit dans le ciel, la violence conjugale allait augmenter en situation de confinement. On constate à regret que l'obligation de l'employeur en cette matière n'est pas explicite dans le Régime québécois de santé et de sécurité au travail. Dans l'attente d'une révision de ce Régime, des groupes de femmes de la Côte-Nord se sont associés à l'UQAM pour produire des capsules vidéo destinées aux employeurs les exhortant à prendre des nouvelles de leur personnel en télétravail, à rester à l'affût des signes de détresse, à proposer une dénonciation confidentielle, à les informer des ressources de soutien disponibles, à leur offrir des horaires plus flexibles et une priorité de retour en milieu de travail.

#### Le délai de prescription sera bientôt aboli

Patrick Bellerose, *Journal de Québec*, le 4 juin 2020

<https://www.journaldequebec.com/2020/06/04/poursuites-au-civil-pour-agressions-sexuelles-quebec-fera-tomber-les-delais-de-prescription>

C'était une des demandes de l'AFDU-Québec dans sa récente lettre à la ministre de la Justice, Me Sonia Lebel. Les poursuites au civil sont souvent rejetées si elles n'ont pas été entendues au-delà d'un terme donné. Les seules analyses peuvent prendre deux ans. En matière d'agression sexuelle et de violence conjugale, ce délai était de trois ans. La ministre Pauline Marois l'a allongé à 30 ans, mais sans rétroactivité. Comme les victimes mettent souvent beaucoup de temps à trouver la force de porter plainte dans ce genre de cause, plusieurs

groupes de défense des droits réclamaient l'abolition pure et simple de ce délai. La ministre vient justement de répondre à cette attente en déposant le 4 juin dernier son projet de loi. L'abolition devient même rétroactive. Selon la procédure, la loi devrait, si elle est adoptée, entrer en vigueur le 12 juin prochain.

## **Prendre soin : perspective sur le vieillissement**

Avis du Conseil du statut de la femme, avril 2020

Conformément à sa mission le conseil émet des avis pour éclairer la ministre responsable de la Condition féminine et le gouvernement sur des enjeux d'égalité, de respect des droits et du statut de la femme. Le dernier à paraître, *Prendre soin des autres... ensemble* repose sur trois constats :

1. 81 % des personnes préposées aux bénéficiaires sont des femmes.
2. 56 % des personnes proches aidantes sont en situation d'emploi
3. 300 jours constituent le délai moyen d'attente pour l'obtention d'une place en CHSLD

Autour de ces constats, le conseil formule ses recommandations (en tout douze recommandations).

[https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avi\\_prendre\\_soin\\_20200416\\_vweb.pdf](https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avi_prendre_soin_20200416_vweb.pdf)

En voici quelques-unes

- Valorisation de la participation de tous et de toutes aux soins des personnes âgées et en perte d'autonomie
- Allocation compensatoire pour les personnes proches aidantes qui doivent s'absenter du travail
- Pour les personnes salariées dans une telle situation, exclusion du calcul de la rente de la période d'absence temporaire consacrée à l'aidance
- Services de soutien à domicile de qualité et en quantité suffisante pour les aîné-e-s qui en ont besoin.
- Amélioration de l'accès aux logements avec services sur tout le territoire.

## **Pandémie : les femmes font-elles de meilleures leaders ?**

Louise Champoux-Paillé et Anne-Marie Croteau, *The Conversation*

<https://theconversation.com/pandemie-les-femmes-font-elles-de-meilleures-leaders-137048>

L'Allemagne, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et Taiwan, tous ces pays sont dirigés par des femmes et tous ont une

meilleure cote pour la gestion de la crise générée par l'épidémie de COVID-19. De là à conclure que les femmes font de meilleures gestionnaires, il n'y a qu'un pas, mais une telle conclusion serait simpliste. Il est plus juste de constater que dans les pays plus égalitaires, c'est cette mixité des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoirs qui serait responsable de meilleures décisions. Ce constat a déjà été présenté et vérifié dans les entreprises. Il ne fait que se confirmer au niveau des décideuses et décideurs publics et politiques.

## **Une pour toutes et toutes pour une**

Dorothy Rhau, *Gazette des femmes*, 28 mai 2020,  
<https://gazettedesfemmes.ca/19038/une-pour-toutes-toutes-pour-une/>

La *Gazette des femmes* de ce mois-ci a pour thème La pandémie des femmes. Plusieurs articles ont attiré mon attention, mais je ne pouvais passer à côté de celui-ci qui parle de la situation des femmes de couleur dans un contexte de pandémie. Puisqu'à la crise engendrée par la pandémie s'est superposée celle déclenchée par l'agression et le meurtre raciste aux États-Unis de George Floyd, une intervention policière qui a embrasé l'Amérique, il m'apparaissait important de rapporter les propos de cette autrice. Celle-ci fait le constat que si les femmes subissent plus durement les contrecoups de la pandémie que les hommes, les femmes noires demeurent les plus durement touchées de toutes. Quand elles travaillent, ce sont les emplois les moins bien rémunérés qu'elles occupent. À Montréal, les femmes racisées sont majoritaires à travailler comme préposées aux bénéficiaires et la presse a largement fait état des conditions de travail déplorables de ces personnes. Les statistiques révèlent qu'à Montréal, les femmes racisées en général gagnent en moyenne 10 000 \$ de moins que les blanches. S'il n'y a pas de racisme systémique au Québec, on peut faire mieux pour intégrer les femmes noires à la vie économique et sociale.

## **Un an d'enquête pour révéler la réalité des féminicides en France**

Cécile Prieur. Le 2 juin 2020, *Le Monde*

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/02/un-an-d-enquete-pour-reveler-la-realite-des-feminicides-en-france\\_6041446\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/02/un-an-d-enquete-pour-reveler-la-realite-des-feminicides-en-france_6041446_3224.html)

120 dossiers examinés et comparés pour en tirer les similarités, comprendre le processus de construction de ce type de crime et rechercher ce qui n'a pas été fait, de même que ce qui aurait pu être fait. À la lumière de ces connaissances, il ressort des prémices constantes qu'il est important de repérer pour éviter l'aboutissement : désir de contrôle absolu de l'agresseur, culpabilisation de sa victime, chantage de suicide en sont les plus fréquents. Le déclencheur du passage à l'acte est habituellement la séparation.

## Féminicides

Coll., le 10 juin 2020, 20 h à 22 h 30. Reportage sur *TV5*

En 2019, 150 féminicides ont été enregistrés sur le territoire de l'hexagone. Une émission de 2 h 30 a été entièrement consacrée au sujet qui réunissait plusieurs experts dont un ancien magistrat, une journaliste d'enquête du journal *Le Monde*, des proches de victimes et même une victime qui a évité le pire : l'actrice Sandrine Bonnaire. Ce qui était autrefois qualifié de crime passionnel est maintenant identifié comme crime de propriété au sens où c'est le risque de perdre sa conjointe qu'il considère comme sa propriété qui justifie le geste. Plusieurs intervenants ont convenu que la dénonciation est une responsabilité collective quand des actes de violence sont identifiés ou soupçonnés. Il a été question de la nécessaire formation des corps policiers, des personnels infirmiers et médicaux. De plus, les participants ont convenu que le retrait de l'agresseur du foyer conjugal était préférable à l'inverse, soit le retrait de la victime et de ses enfants. Plusieurs sont des mères et de ce fait elles répugnent de se retrouver confinée en centre d'accueil avec leurs enfants.